

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 2 décembre 2019 à 19h, sous la présidence de M. Marc Dubeau, maire.

Sont présents: M. Marc Dubeau, Maire
Mme Marie-Claude Bourbeau, Conseillère
Mme Lucie Racine, Conseillère
M. Mario Godbout, Conseiller
M. Lawrence Cassista, Conseiller
M. Luc Bergeron, Conseiller

Est absent : M. Bruno Guilbault, Conseiller

Secrétaire d'assemblée : Mme Anick Patoine, directrice générale et secrétaire-trésorière

PUBLIC : 0

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE**
- 2. ORDRE DU JOUR**
- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 3.1.** Adoption du budget 2020.
 - 3.2.** Adoption du programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022.
- 4. AFFAIRES NOUVELLES**
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée extraordinairement constituée par le président, Monsieur Marc Dubeau, Maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

192-20191202-B

2. ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1. ADOPTION DU BUDGET 2020

Considérant que la Municipalité doit adopter le budget de la corporation pour le prochain exercice financier en vertu des articles 954 et suivants du Code municipal;

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'adopter le budget équilibré pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020 et présentant des activités financières de l'ordre de 2 2 74 051\$ tel que présenté au tableau suivant :

REVENUS

<u>Description</u>	<u>Montant (\$)</u>	<u>(%)</u>
Taxes foncières et tarification	1 369 940 \$	60,24%
Paiement tenant lieu de taxes		
▪ École	8 678 \$	0,38%
▪ Gouvernement du Canada et entreprises	98 598 \$	4,34%
Services rendus		
▪ Location de salle, photocopie, etc	24 540 \$	1,08%
Impositions de droits	140 154 \$	6,16%
Amendes et pénalités	1 500 \$	0,07%
Intérêts (arrérages)	8 000 \$	0,35%
Autres revenus	482 220 \$	21,21%
Transferts		
▪ Redevances matières résiduelles	10 000 \$	0,44%
▪ Ententes partages et autres	130 421 \$	5,74%
Total des revenus	2 274 051 \$	100%

DÉPENSES

<u>Description</u>	<u>Montant (\$)</u>	<u>(%)</u>
Administration générale		
▪ Conseil municipal	95 480 \$	
▪ Gestion financière	246 554 \$	
▪ Greffe	- \$	
▪ Évaluation	23 620 \$	
▪ Autres	146 375 \$	
Sous-total	512 029 \$	23%
Sécurité publique		
▪ Sécurité civile	500 \$	
▪ Police	121 158 \$	
▪ Protection incendie	108 695 \$	
Sous-total	230 353 \$	10,13%
Transport routier		
▪ Voirie municipale	235 180 \$	
▪ Enlèvement de la neige	307 490 \$	
▪ Éclairage des rues	53 215 \$	
▪ Circulation	10 500 \$	
▪ Transport collectif	9 730 \$	

Sous-total	616 900 \$	27,09%
Hygiène du milieu		
▪ Purification et traitement de l'eau	87 695 \$	
▪ Réseau de distribution de l'eau	42 800 \$	
▪ Réseau d'égout	92 349 \$	
▪ Matières résiduelles	123 305 \$	
▪ Amélioration des cours d'eau	20 000 \$	
Sous-total	366 149 \$	16,10%
Santé et bien-être (OMH)	3 000 \$	0,13%
Aménagement et urbanisme	98 586 \$	4,34%
Loisirs et culture		
▪ Ressource loisir et culture	30 296 \$	
▪ Aréna et patinoire	48 328 \$	
▪ Piscine	23 915 \$	
▪ Parcs et terrain de jeux	98 195 \$	
▪ Contributions organismes & autres	5 000 \$	
▪ Bibliothèque	18 130 \$	
▪ Autres activités	8 600 \$	
Sous-total	232 464 \$	10,22%
Frais de financement		
▪ Intérêts sur la dette	78 055 \$	
Sous-total	78 055 \$	3,43%
Sous-total des dépenses	2 136 751 \$	93,96%
Conciliation à des fins fiscales		
▪ Remboursement capital	137 300 \$	
Sous-total des affectations	137 300 \$	6,04%
Total des dépenses	2 274 051 \$	100%

Adoptée

194-20191202-B

3.2. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020-2021-2022

Considérant que la Municipalité de Saint-Joachim doit adopter le programme d'immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents en vertu de l'article 953.1 du Code municipal ;

Considérant que les travaux prévus au programme triennal d'immobilisations ne créent aucune obligation quant à l'échéance et aux modalités de réalisation desdits travaux ;

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'adopter le programme triennal d'immobilisation 2020-2021-2022 tel que présenté au tableau suivant :

Programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022

	2020	2021	2022	Financement		
				Emprunt	Subvention	Fonds
Réfection aqueduc et chaussée (ch. Cap-Tourmente sud)		495 941 \$		x	x	
Réfection du ponceau (bas de la route des Carrières)	25 000 \$					x
Réfection aqueduc et chaussée (rue Blondelle)			273 740 \$	x	x	
Réfection du centre des loisirs	260 000 \$				x	x
Lumières de rues au DEL	70 000 \$				x	x
Total	355 000 \$	495 941 \$	273 740 \$			

Adoptée

4. AFFAIRES NOUVELLES

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

195-20191202-B

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu de lever l'assemblée du 2 décembre 2019 à 19h05.

Adoptée

Président

Secrétaire

M. Marc Dubeau

Mme Anick Patoine, Directrice
générale et Secrétaire-Trésorière